



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par PAIRI DAIZA SA, Domaine de Cambron, n°1 à 7940 Brugelette (C.C.) visant :

- Création de centre de conservation et reproduction pour oiseaux rares à très rares avec nécessité d'abattage d'arbres isolés à hautes tiges.

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- Zone 70.1 zone de végétation en massif,
- Zone 80.2 Jardin du Château.

La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL)
Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

L'enquête se déroule du 07/12/2018 au 21/12/2018 inclus.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : urba-envir@brugelette.be , dont le bureau se trouve à 7940 Brugelette, Grand Place, n°2a tous les matins ou sur rendez-vous.

Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 07/12/2018 au 21/12/2018 au Collège communal :

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be .

Brugelette, le 30 novembre 2018

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.,
Ch. DESENFANT



Le Bourgmestre,
A. DESMARLIERES